RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02582
Numéro SIREN : 823 197 033
Nom ou dénomination : DARDE HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2017 sous le numéro de dépôt 622

DARDE HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 292, rue du Portail de Fer – 44390 PETIT MARS
823 197 033 RCS NANTES

Déposé au Greffe
le 13 JAN. 2017
sous le N°622
RCS N° 16B2582

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 08 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize,
Le 08 décembre,

M. Olivier DARDE, demeurant 292, rue du Portail de Fer – 44390 PETIT MARS,

associé unique de la société DARDE HOLDING ci-dessus désignée (ci-après la « **Société** »),

Après avoir rappelé que la Société a créé ce jour la société ET LA FOURMI, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 292, rue du Portail de Fer – 44390 PETIT MARS, en cours d'immatriculation au RCS de NANTES,

A pris les décisions suivantes :

- nomination de commissaires aux comptes ;

- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION
Nomination de commissaires aux comptes

L'associé unique décide de nommer pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- en qualité de Commissaire aux comptes titulaire : la société **X.O. AUDIT**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 70, rue Anita Conti – 56000 VANNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES sous le numéro 388 960 288 ; et

- en qualité de Commissaire aux comptes suppléant : **M. Stéphane KERDAT**, demeurant 70, rue Anita Conti – Laroiseau 2 – BP 387 – 56009 VANNES Cedex.

Le Commissaire aux comptes titulaire et le Commissaire aux comptes suppléant ont déjà fait part à la Société qu'ils acceptaient ces missions.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité, de dépôt et autres nécessaires.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

M. Olivier DARDE

